

COLLECTIF PLACE AUX JEUNES Paris 12e

Communiqué sur les violences policières

Les organisations signataires se félicitent des nombreuses manifestations qui se sont déroulées samedi 18 février, dans de nombreuses villes en France, en soutien au jeune Théo, victime de violences policières et de viol.

Elles saluent également la décision du tribunal de Bobigny qui a requalifié en crime de viol les violences commises contre le jeune Alexandre, ouvrant ainsi la voie vers un renvoi de cette affaire devant une cour d'Assises.

Les organisations signataires signalent aussi que des jeunes gens du 12^{ème} arrondissement, dont certains mineurs, ont déposé plainte en décembre 2015 suite à des violences policières répétées, plaintes aujourd'hui encore en cours d'examen par le Parquet de Paris.

Elles rappellent que l'un des moyens de mettre un terme aux contrôles d'identité répétitifs « au faciès » et aux dérives qu'ils entraînent, est l'instauration du « récépissé de contrôle », qui figurait déjà dans le programme du candidat Hollande en 2012, et dont le principe a été récemment approuvé par le conseil d'arrondissement de Paris 12^{ème} en février 2016.

Collectif :

Attac 12, LDH Paris 12, La commune d'Aligre, Amnesty international, UL CGT 12, Collectif de Vigilance Paris 12^e pour la défense des droits des étrangers –RESF ; des citoyens du 12^e.

Paris, le 28 février 2017